ARRETE PORTANT ADMISSION D’UN FONCTIONNAIRE

**AU BENEFICE D’UN CONGE DE MATERNITE**

Le Président de CENTRE DE GESTION (F.P.T.) 05

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la Sécurité Sociale,

Vu le certificat médical produit par

Vu la date présumée d’accouchement le ………….

**ARRETE**

**Article 1er** : A compter du ………… Madame/Monsieur né le…………. Au grade d’…………. est admise au bénéfice d’un congé de maternité **du ……….. au ………….** soit pour une durée de …….. semaines.

**Article 2** : Pendant cette période l’agent sera rémunéré à plein traitement.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera :

 - notifié à l’agent,

 - transmis au comptable de la collectivité,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à GAP,

Le

Le Président,

NOTIFIE A L’AGENT LE :

*(date et signature)*